

Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Règlement d'emprunt 2021-139 Avis public

est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 avril 2021, le règlement d'emprunt portant le numéro 2021-139 a été adopté.

Ce règlement a reçu l'approbation par la Ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

Ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 300 000\$ pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin de Saint-Mathias (rivière Eaton).

Ce règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité au https://www.st-isidore-clifton.qc.ca/ ou au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 12h30 à 16h00.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, le 6 mai 2021

Hélène Dumais, directrice générale adjointe